

Bulletin d'adhésion 2026

Nous vous recommandons d'adhérer en ligne
en flashant ce QR code.

Si vous choisissez la version papier ci-dessous,
elle est à renvoyer à l'adresse postale suivante :
Adapeila-adhésion 2026 – 11 rue Joseph Caillé - 44000 Nantes



J'ADHÈRE

Montant de l'adhésion : 120 €

Personnes en situation de handicap : 80€

*les sections sont :
« Loisirs », « Ancenis »,
« Basse-Loire »,
« Blain »,
« Châteaubriant »,
« Nantes »,
« Pays de Retz »,
« Vignoble ».



Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Quelle section Adapeila ?

Votre section d'adhésion dépend du lieu d'accueil de la personne concernée (vous-même, votre enfant ou votre proche).

Si cette personne est accompagnée par un établissement ou un service de l'Adapeila, c'est ce lieu qui détermine la section, merci de préciser son nom et prénom et son lieu d'accueil :

Si vous n'êtes pas accompagné(e) par l'Adapeila, c'est votre adresse personnelle qui est prise en compte.

Merci d'indiquer ici le nom de votre section :

Si vous souhaitez choisir une autre section que celle attribuée automatiquement, merci d'indiquer laquelle :



Faites
un Don
en ligne !

Montant de mon adhésion :€

Je souhaite faire un don complémentaire affecté à :

Lieu d'accueil Section Adapeila€

MONTANT TOTAL ADHÉSION ET DON€

MODALITÉS DE PAIEMENT

Merci de cocher la case correspondant à votre choix de paiement

Par carte bancaire via notre formulaire en ligne : 
ou cliquez ici https://bit.ly/adapeila_adhesion



Par virement :

Merci de préciser vos nom et prénom dans le libellé du virement.

- Un seul virement
- Plusieurs virements. Nombre de virements prévus =

IBAN (International Bank Account Number) :

FR76 1027 8368 1100 0101 0130 379 - BIC (Bank Identifier Code) : CMCIFR2A

Par chèque : 1 chèque ou chèques

(Tous les chèques sont à date du jour de l'envoi et seront débités de façon échelonnée).

Règlement à libeller à l'ordre d'Adapeila et à envoyer à : Adapeila - 11 rue Joseph Caillé - 44000 Nantes

#existe

J'accepte que mes données soient recueillies et traitées par l'Adapeila

Oui Non

Les informations recueillies, traitées par l'Adapeila et protégées par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, sont nécessaires aux fins d'adhésion et de communication entre l'association et l'adhérent. Elles seront conservées pendant une durée d'un an sous réserve de reconduite de l'adhésion. Ces informations ne seront en aucun cas transmises à un quelconque partenaire de l'Adapeila. Pour tout renseignement, s'adresser au délégué à la procédure des données de l'association auprès duquel vous pouvez exercer vos droits conformément au RGPD.

L'émetteur du paiement recevra un reçu fiscal au début de l'année suivant celle de l'adhésion.